



**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**RÈGLEMENT 878-15-2012**

AVIS est par les présentes donné que :

Lors de sa séance ordinaire du 1 octobre 2012, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement 878-15-2012 intitulé « Règlement visant à modifier le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural 878-2003, de façon à encadrer la construction de bâtiments ayant des caractéristiques architecturales particulières et de modifier la section concernant les enseignes assujetties au processus d'approbation et les critères d'évaluation applicables des enseignes installées sur le territoire d'intérêt patrimonial de la rue Shefford ».

Ce règlement a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC le 16 octobre 2012.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de Ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.

Donné à Bromont, ce 24 octobre 2012.

Le greffier par intérim,

Richard Joyal, B.A.A., OMA